

CAHIER DE CHARGES – RECOUVREMENT DES CREANCES

1. CONTEXTE

La **SOBRAGUI S.A** - Société des Boissons Rafratchissantes de Guinée – est une société agroalimentaire qui exploite les activités de production, commercialisation et distribution des boissons alimentaires (bières, boissons gazeuses, alcool-mixtes) ainsi que de négoce des vins.

Dans le cadre du recouvrement de ses créances impayées, la **SOBRAGUI S.A** est à la recherche d'un prestataire – Huissier ou Cabinet de recouvrement – pour l'accompagner dans le recouvrement des créances impayées conformément aux dispositions prévues par le SYSCOHADA Révisé.

2. DESCRIPTION DU SERVICE REQUIS

Nous sollicitons des propositions de la part d'huissiers ou cabinets de recouvrement de créances pour les services suivants :

- a. Analyse des dossiers de réclamation de créances en cours ;
- b. Mise en place d'une stratégie de recouvrement efficace ;
- c. Gestion complète du processus de recouvrement, y compris les contacts avec les débiteurs, les négociations de règlement et le suivi des paiements ;
- d. Reporting régulier sur l'état d'avancement du recouvrement.

3. CRITERE DE SELECTION

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- a. Expérience et expertise dans le recouvrement des créances ;
- b. Approche stratégique et méthodologie de recouvrement conformément à la réglementation SYSCOHADA Révisé ;
- c. Taux de succès passé dans le recouvrement de créances similaires ;
- d. Transparence des frais de recouvrement proposés.

4. MODALITE

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur proposition **avant le 31 mai 2024** dans une enveloppe sous plie fermée. Les propositions doivent être adressées au Directeur Général et déposées au siège de la SOBAGUI Madina à l'accueil (côté autoroute).

5. CONDITIONS FINANCIERES

La rémunération sera indexée sur les sommes recouvrées et encaissées.

6. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- Conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges ;
- Références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires, antérieurs.

Le rapport qualité de l'offre, références et prix seront privilégiés. L'offre sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant répondu dans le strict respect du cahier des charges et du délai mentionné.

7. MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative.



SOBRAGUI

Société des Boissons
Rafraichissantes de Guinée

8. ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser auprès du :

- **Secretariat Direction Générale**
- **Usine Madina, route du Niger**

1. Les propositions sont transmises « sous pli fermé et scellée par votre cachet » toute offre transmise par mail ou non scellé se verra annulée ;
2. Un devis rédigé conformément aux prescriptions au cahier de charge ;
3. Une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire ;
4. Une liste de référence ou de référents ;
5. Les offres sont à transmettre **deux semaines à compter de la date de publication.**

9. MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande ;

Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges ;

Ce bon de commande donnera lieu à un paiement après exécution selon la modalité de la comptabilité ;

Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

L'unité monétaire est le GNF.

Directeur RH & RP

Directeur Général

